

APPEL A PROJETS

« DYNAMIQUE RECHERCHE »

Ce document présente l'action *Dynamique Recherche* et décrit la procédure de sélection associée. Cette action doit permettre à des chercheur.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s à haut potentiel de l'Université de Paris, et sous certaines conditions de ses partenaires¹, de concentrer leurs efforts sur un projet de recherche pour une période de 3 ans dans le but de déposer un projet à l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) voire à l'European Research Council (ERC) et, pour le cas d'un.e enseignant.e.-chercheur.e, un dossier à l'Institut Universitaire de France (IUF).

L'action *Dynamique Recherche* a donc pour objet de faire émerger une jeune génération de « Principal Investigators » (PI), à même de porter des projets ambitieux et structurants et/ou de fonder de nouvelles équipes de recherche. Le dispositif vise ainsi prioritairement des chercheur.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s en début de carrière.

Les candidat.e.s sélectionné.e.s se verront allouer un montant maximum de 15 000 € par an sur une durée de 3 ans² et dans la limite des dates d'éligibilité des dépenses IdEx. Pour les enseignant.e.s-chercheur.e.s sélectionné.e.s, une décharge d'enseignement, dans une limite de 50 % de leur mission d'enseignement, pourra également être prise en charge dans le cadre de cet appel.

L'appel est annuel et vise à sélectionner au maximum 20 chercheur.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s chaque année, le nombre de personnes retenues pouvant varier suivant la qualité des dossiers soumis.

CALENDRIER

Le calendrier s'étend de février 2019 à juillet 2019 :

- 15 avril 2019 (12h, heure de Paris) : date limite de soumission des dossiers par les candidat.e.s par voie électronique (1 fichier attaché **unique au format pdf exclusivement**, avec pour titre les nom et prénom du/de la candidat.e et la faculté de rattachement, à l'adresse : AO-IdEx-UnivParis@uspc.fr ; les 2 lettres de recommandation pourront être transmises séparément, exclusivement au format pdf également, avec pour titre « recommandation-nom-prénom du/de la candidat.e »),
- 16 avril – juin : évaluation et sélection des projets, sur critères d'excellence scientifique et de retombées attendues pour l'Université de Paris,
- juillet : publication des résultats et communication auprès des candidat.e.s.

ÉLIGIBILITÉ

L'appel est ouvert aux chercheur.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s des unités de recherche de l'Université de Paris et peut être élargi aux enseignant.e.s-chercheur.e.s des établissements membres de USPC s'ils sont rattachés à une équipe en co-tutelle avec l'Université de Paris ou participent à un des LabEx rattachés à l'IdEx.

Seules les personnes n'ayant pas encore bénéficié du dispositif sont admises à candidater. Les personnes bénéficiaires ou ayant bénéficié d'une ERC ou d'une délégation IUF ne sont pas éligibles à l'action.

¹ EHESP, FMSH, Inalco, Sciences Po, Université Paris 13, Université Sorbonne Nouvelle, CNRS, Ined, Inria, Inserm et IRD. Cet appel concerne également les personnels de l'ENSAPVS dans les mêmes conditions.

² Sous réserve d'une reconduction de l'IdEx à l'issue de la période probatoire.

Les dépenses éligibles sont :

- les frais de missions,
- les formations,
- les dépenses de fonctionnement,
- les dépenses d'équipement,
- les dépenses de personnel ou de vacations (limitées à 5 000 €).

CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier comprend les documents suivants :

- un CV détaillé du/de la candidat.e (incluant les financements de projets de recherche déjà obtenus au cours de la carrière) dans une limite stricte de 4 pages ;
- une description du projet scientifique poursuivi, dans une limite stricte de 10 pages ;
- pour les enseignant.e.s-chercheur.e.s, une description des enseignements devant faire l'objet d'une décharge, ne dépassant pas la moitié de la charge d'enseignement du/de la candidat.e, et accompagnée d'un avis favorable de l'UFR dont relève l'enseignement (2 pages maximum) ;
- un avis circonstancié de la direction de l'unité de recherche de rattachement (1 page maximum) ;
- une liste complète des travaux de recherche placée à la fin du document ;
- 2 lettres de recommandation émanant de personnalités scientifiques reconnues, n'ayant jamais collaboré avec le/la candidat.e.

La langue de rédaction du projet (français ou anglais) est laissée à l'appréciation de chaque candidat.e. Une traduction en anglais pourra être demandée si elle est nécessaire au bon déroulement de l'évaluation.

PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les projets sont évalués par des expert.e.s scientifiques externes à USPC, puis sont classés par une commission composée des vice-président.e.s Recherche de la communauté USPC, des préfigurateurs/trices de Facultés, des représentant.e.s des organismes partenaires de l'IdEx³, du vice-président en charge de l'IdEx et du directeur délégué Recherche de USPC. Le classement avec avis motivé est ensuite transmis au comité de pilotage de l'IdEx qui arrête la liste finale des dossiers retenus.

OBLIGATIONS DE SUIVI

Le/la candidat.e s'engage à rendre compte, selon des modalités qui seront définies en amont du démarrage du projet :

- de l'affectation effective des crédits accompagnée d'un compte rendu financier annuel des dépenses engagées ;
- du dépôt des projets, notamment ANR, ERC et le cas échéant candidature IUF, durant la période de financement et jusqu'à 2 ans au-delà.

Une fiche de 'reporting' sera mise à disposition de chaque lauréat.e et devra être impérativement renseignée.

³ CNRS, Ined, Inria, Inserm et IRD